



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 19 décembre 2024

**Objet : Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'association « Protection Civile » en soutien au peuple Mahorais**

**Date de la convocation : 13 décembre 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 27**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents** : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame FILIPPI Françoise à Madame LAVAVE Mattea ;  
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;  
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;  
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 17 décembre 2024 ;

**Considérant** le passage dévastateur du cyclone Chido qui s'est abattu sur l'île de Mayotte, causant d'importants dégâts, plonge la population face à une crise sans précédent, marquée par des pénuries d'eau potable et d'alimentation, des difficultés d'accès aux soins médicaux, ainsi que des conditions de vie particulièrement dégradées pour de nombreuses familles ;

**Considérant** l'Association des Maires de France (AMF) appelant les élus à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en cours de préparation, et un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » a été mis en place en partenariat avec La Protection Civile, dont l'objectif est de répondre aux premières urgences tel que : assurer les besoins vitaux des habitants en œuvrant pour le rétablissement d'infrastructures d'importance vitale ; la fourniture de biens essentiels (eau, nourriture) ; la reconstruction de routes, d'établissements scolaires ;

**Considérant** que plusieurs associations et fondations se sont mobilisées afin de récolter des fonds nécessaires dans le but d'œuvrer pour cette démarche solidaire. Parmi elles, la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'Association Nationale des Elus des Littoraux (ANEL), l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), Fondation de France, Secours Populaire... Toutes se mobilisent afin de réaliser des actions nécessaires aux victimes ;

**Considérant** que la Protection Civile, est une association française de secouristes, reconnue d'utilité publique, et est l'un des partenaires principaux de l'AMF dans le cadre de cet appel à la solidarité nationale ;

**Considérant** que face à l'ampleur de cette catastrophe, il est important d'être solidaire du peuple mahorais afin de contribuer à la remise en état du territoire, dans le but de permettre aux habitants de bénéficier des services de première nécessité et diminuer la difficulté des conditions actuelles.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre SAVELLI,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A l'unanimité*

#### **Article 1:**

- **Autorise** Monsieur le Maire à octroyer une aide d'un montant de 12 000€ au profit de l'association Protection Civile.

#### **Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 30/12/2024

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*